

Avis voté en plénière du 15 janvier 2014

## Les zones franches urbaines

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Le rapport qui accompagne cet avis souligne la difficulté à dresser un bilan qualitatif et quantitatif précis des Zones franches urbaines. Pour autant, dans les quartiers concernés, des améliorations concrètes ont été observées en termes d'activité économique et la dynamique impulsée par le dispositif ZFU est reconnue par les acteurs locaux.

Toutefois, nombre de quartiers cumulent encore des handicaps économiques et sociaux importants, que la mobilisation des dispositifs de droit commun ne saurait, à elle seule, compenser. La question de leur soutien économique reste donc un enjeu majeur.

La réforme de la politique de la ville est l'occasion de donner davantage d'efficacité au dispositif visant à redynamiser ces quartiers. Tirant partie des insuffisances constatées, l'avis propose un « dispositif ZFU refondé » qui va dans ce sens.

Pour créer ou maintenir des commerces de proximité, des activités artisanales ou de services dans ces quartiers, il faut agir sur deux leviers ; d'une part, les inciter à s'y implanter et d'autre part, les aider à s'y maintenir.

Cela suppose, tout d'abord, de créer un environnement favorable à l'activité économique.

Sans sécurité, sans une bonne desserte en transports et sans restauration de l'habitat, il ne peut y avoir de tissu économique solide et en capacité de répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi, il est essentiel d'inscrire les ZFU dans les futurs Contrats de ville et de les insérer dans les projets de rénovation urbaine.

Il convient en particulier de prévoir les conditions nécessaires à l'installation et au maintien d'activités de proximité diversifiées ; l'EPARECA et le FISAC doivent notamment être mobilisés pour développer une offre de locaux adaptée aux besoins des entreprises.

Il importe également d'accompagner les entreprises implantées dans ces quartiers. En effet, si les désavantages compétitifs dont souffrent ces territoires justifient des aides sociales et fiscales, cellesci ne sauraient suffire à assurer le maintien des activités.

Les ZFU ayant enregistré les meilleurs résultats sont celles où a été instaurée une politique coordonnée d'accueil et de soutien aux entreprises, s'appuyant sur des partenariats forts entre élus et acteurs locaux du développement économique.

C'est donc à juste titre que l'avis préconise un pilotage local et surtout, l'association des chambres consulaires et des organisations professionnelles à la mise en œuvre et au suivi du dispositif. Les entreprises devront notamment être mieux informées sur tous les aspects juridiques et fiscaux applicables dans ces quartiers.

L'autre enjeu des ZFU est celui de l'emploi local, car le taux de chômage, en particulier des jeunes, y est bien plus élevé que la moyenne nationale.

Or, les entreprises peinent à trouver dans ces quartiers des candidats qualifiés ; aussi répondent-elles rarement aux conditions actuelles de « la clause d'embauche locale ».

À cet égard, l'artisanat se réjouit que l'avis formule des propositions d'évolution visant à rendre cette clause plus efficace. D'une part, en renforçant la formation de la population, en lien avec les besoins des entreprises. D'autre part, en abaissant au quart ou au tiers des emplois ou recrutements, l'exigence d'une main d'œuvre locale qui serait domiciliée dans le périmètre de l'intercommunalité.

Pour conclure, l'artisanat a voté cet avis.